SECTION DES PIQUES.

FRC 6626

EXTRAIT des Registres aux Délibérations de l'Assemblée Générale de la Section des Piques.

Du Jeudi 25 Octobre 1792, l'an I. de la République.

LA DISCUSSION s'est ouverte sur l'adresse présentée à la Convention Nationale, relativement au projet de Décret tendant à entourer la Convention d'une force armée, extraite des 83 Départemens,

Et sur le Décret de ce jour, qui porte que les membres de la Commune seront personnellement chargés des frais de cette adresse,

La discussion fermée, l'Assemblée a pris à l'unanimité l'Arrêté suivant :

L'ASSEMBLÉE vote des remercîmens à la Commune, pour la conduite ferme et vigoureuse qu'elle a tenue en cette occasion.

L'invite à envoyer à chacune des Municipalités composant la République Fran-

MLW 13123

çoise, cent exemplaires de cette adresse, et l'assure qu'elle partagera avec joie les frais de l'impression.

L'Assemblée charge les Citoyens GUZMAN et GUIARD de porter sur le champ le présent Arrêté à la Commune.

ARTHUR, *Président.*

TERNOIS, *Secrétaire.*

(Suit la teneur de l'Arrêté du Conseil Général de la Commune.)

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil général de la Commune de Paris.

Du 25 Octobre 1792, l'an I. de la Républ.

LE CONSEIL GÉNÉRAL a entendu avec la plus vive satisfaction l'expression des sentimens de la Section des Piques, relativement aux démarches du Conseil général et des Commissaires des 48 Sections près de la Convention Nationale, sur la force armée des 83 Départemens. Le Conseil général a fait son devoir, en se rendant à cet égard

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

l'organe de la Commune de Paris. Il compte sur le courage, sur la fermeté des hommes ou des Sections dont il a exprimé le vœu. Tranquille au milieu des orages qui l'environnent, un sentiment consolateur est toujours présent à ses yeux, celui de remplir sa mission jusqu'à la mort, de soutenir la révolution du 10 Août de tout son pouvoir, persuadé qu'elle doit produire la félicité de la République françoise; et a nommé les Citoyens TRUCHON et CARETTE, Commissaires, pour accompagner les Commissaires de la Section des Piques.

Le Conseil général arrête en outre à l'unanimité l'adoption de cet Arrêté.

CHAUMET, *Président.*

COULOMBEAU, *Secrétaire-Greffier.*

Pour extrait conforme à la minute.

COULOMBEAU, *Secrétaire-Greffier par interim.*

L'Assemblée a ordonné que les deux Arrêtés ci-dessus seront imprimés et envoyés aux 48 Sections.

ARTHUR, *Président.*

TERNOIS, *Secrétaire.*